



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 3953

### Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur un point particulier qui concerne les anciens combattants d'Afrique du Nord, agents de la fonction publique et des services publics. Les associations des PTT, des cheminots, de la RATP, d'EDF, de la police, du ministère de l'intérieur, réunis dans un comité d'entente de la fonction publique demandent que leur soit attribuées les bonifications de campagne double, comme ce fut le cas pour les générations du feu précédentes. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il envisage de prendre afin de répondre aux attentes de ces anciens combattants.

### Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire concerne les droits à la retraite des fonctionnaires et agents assimilés en considération des services militaires accomplis lors du conflit d'Afrique du Nord. De ce point de vue, ces services sont considérés comme services d'activité et comptent pour l'ancienneté. Depuis le décret n° 57-195 du 14 février 1957 le temps passé en Afrique du Nord ouvre droit au bénéfice de la campagne simple, c'est-à-dire que, pour les anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés, cette période compte pour deux fois sa durée dans le calcul de leur retraite, ce qui constitue un avantage significatif au regard des autres catégories d'appelés du contingent affiliés à d'autres régimes d'assurance vieillesse relevant du secteur privé. L'extension éventuelle du bénéfice de la campagne double reviendrait à prendre en compte trois fois le temps passé en Afrique du Nord pour ces anciens combattants fonctionnaires et assimilés. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a demandé à ses services de chiffrer le coût entraîné par la satisfaction éventuelle de la revendication en cause. La décision qui sera prise dépendra naturellement du résultat de l'étude demandée. En effet, ainsi qu'il l'a indiqué au comité d'entente de la fonction publique reçu en audience et aux associations regroupant les anciens combattants en Afrique du Nord avec qui il vient d'engager une concertation, le secrétaire, d'Etat tout en affirmant sa détermination de faire avancer le dossier, a tenu à souligner que les défis économiques et sociaux dans lesquels la France est engagée ne permettait ni de tout promettre ni de tout donner.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3953

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3240

**Réponse publiée le :** 17 novembre 1997, page 4056